

### **Question écrite du 30/09/2019**

**de FREDERIC André**

**à DERMAGNE Pierre-Yves, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**

Chaque année, les communes du sud de l'arrondissement de Verviers profitent de leurs nombreux hectares de forêts pour renflouer les caisses publiques, à travers la vente de bois. Pour certaines d'entre elles, les ventes représentent un pourcentage considérable des recettes annuelles, mais depuis l'an dernier, la valeur de l'or vert a chuté. En cause : un marché saturé par les bois allemands et, aussi, l'arrivée massive des scolytes, ces petits insectes.

De manière générale, on pointe le manque à gagner pour ces communes à environ 50 % des recettes. Dans le cadre de la peste porcine africaine, le prédécesseur de Monsieur le Ministre avait consenti des prêts à taux zéro aux 13 communes touchées, pour les aider à faire face à ce manque à gagner.

Monsieur le Ministre compte-t-il prendre des mesures similaires pour aider les communes touchées par l'invasion des scolytes ?

### **Réponse du 18/10/2019**

**de DERMAGNE Pierre-Yves**

En réponse à la question écrite de l'honorable membre, il est porté à sa connaissance les éléments suivants.

La Déclaration de politique wallonne 2019-2024 prévoit dans le cadre de la politique régionale de la ruralité que la Wallonie mobilisera des moyens pour répondre aux besoins spécifiques de certaines zones rurales, parmi lesquels l'impact de la crise des scolytes.

Il est à noter dans ce cadre que, si les scolytes ont effectivement attaqué certains arbres en Wallonie ces dernières années, les recettes liées à la vente de bois comptabilisées (article 640/161-12) dans les comptes des communes de l'arrondissement de Verviers restent toutefois stables entre 2013 et 2018, sans qu'une baisse de recettes de l'ordre de 50 % ne soit observable. (voir tableau en annexe)

L'octroi de prêts au travers du compte CRAC est donc l'une des pistes qui peuvent être effectivement envisagées afin d'aider les communes touchées par l'invasion des scolytes.

Cependant, contrairement à la crise de la peste porcine africaine qui avait un côté plus ponctuel dans le temps, l'impact des scolytes sur la vente de bois est un problème plus récurrent, connu depuis de nombreuses années.

Dès lors, si un soutien régional devait être envisagé, il devrait l'être dans le cadre plus large de la politique de la ruralité, qui s'inscrit dans la durée.

**Question écrite du 30/09/2019**

**de FREDERIC André**

**à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal**

Chaque année, les communes du sud de l'arrondissement de Verviers profitent de leurs nombreux hectares de forêts pour renflouer les caisses publiques, à travers la vente de bois. Pour certaines d'entre elles, les ventes représentent un pourcentage considérable des recettes annuelles, mais depuis l'an dernier, la valeur de l'or vert a chuté. En cause : un marché saturé par les bois allemands et, aussi, l'arrivée massive des scolytes, ces petits insectes.

De manière générale, on pointe le manque à gagner pour ces communes à environ 50 % des recettes.

Quelles mesures Madame la Ministre met-elle en oeuvre pour lutter contre l'invasion des scolytes ?

Compte-t-elle prendre des mesures pour aider ces communes ?

**Réponse du 07/11/2019**

**de FREDERIC André**

L'auteur de la QE a choisi d'appliquer l'art.144.4 du règlement du Parlement de Wallonie.

*(Art 144.4. Si la réponse définitive à une question écrite ne parvient pas au président du Parlement dans le mois de l'envoi de la question au Gouvernement, la question est, à la demande de son auteur et de plein droit, posée par ce dernier au Gouvernement en séance de commission.)*